

pour que ces reçus ne soient plus considérés à l'avenir comme passibles du droit de timbre de 10 centimes.

Roubaix Tourcoing

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira, samedi soir, à huit heures, pour procéder à l'examen du budget de 1879.

M. Léon Chotteau, délégué du comité franco-américain, qui récemment a fait, à Lille, une conférence dont nous avons rendu compte, doit s'embarquer au Havre dans quelques jours.

Le délégué français visitera les villes suivantes : New York, Washington, Boston, Baltimore, Philadelphie, Nouvelle-Orléans, Cincinnati, Saint-Louis, Chicago et San-Francisco.

On croit que le projet de traité franco-américain, avec les observations des chambres de commerce de France et des Etats-Unis, pourra être présenté aux deux gouvernements vers le mois de juillet 1879.

C'est ce matin qu'ont été célébrées, en l'église Notre-Dame, les premières de M. l'abbé Pierre Mulliez, de Roubaix.

Une assistance nombreuse d'amis était venue donner un témoignage de sympathie au jeune prêtre et à une famille qu'entourent l'estime et le respect de tous.

M. Evrard, doyen de Notre-Dame, a donné le sermon.

Parmi les ecclésiastiques présents, on remarquait M. l'archiprêtre Dayez, chanoine honoraire de la métropole de Cambrai; M. le chanoine Leblanc, principal du collège de Tourcoing; M. le chanoine Hollebecq, supérieur du collège de Marcy; M. l'abbé Bertaud, doyen de l'église Saint-Martin, et M. l'abbé Chabé, principal du collège de Roubaix.

On nous prie de publier la note suivante :

« Le Chef de Gare de Roubaix vu la situation et les arrivages considérables du moment, désirant éviter au commerce les pénalités de retard pour le non enlèvement des marchandises dans les délais fixés par arrêté ministériel, lui sera reconnaissant de vouloir bien opérer le retrait immédiat de celles déchargées sur les quais. »

La dépêche suivante a été envoyée mardi, aux organisateurs du banquet donné à Paris en l'honneur de M. Gambetta :

« Un grand nombre de voyageurs, en ce moment à Lille, s'associent de cœur au banquet offert à l'illustre patriote, et prient leurs collègues de Paris de vouloir bien lui témoigner leur reconnaissance pour les services qu'il n'a cessé de rendre jusqu'ici, au pays et à la République. »

Un ouvrier tisserand, a fait, hier, place du Trichon, une chute, dans laquelle il s'est fracturé une jambe. Cet ouvrier se nomme Henri Segard; il a été transporté à l'hôpital.

Un autre accident s'est produit, mardi soir, dans la rue des Arts. Un chargeant des colis destinés à l'exposition, le chauffeur de l'atelier de construction de M. Martel, a été renversé par une caisse pesant 900 kil. L'état de cet homme donne de graves inquiétudes.

Un cabaretier de la rue de la Guinguette, Pierre Staebenbeck a été assailli, quel que nom. Mais Hector d-m-ura in-branable, et, comme Lovedy insistait, dit mots aigres furent échangés entre eux. A la suite de cette explication orageuse, le père sortit furibond.

Hector ne s'en inquiéta pas et écrivit quelques lettres, car il devait se mettre en voyage d'un moment à l'autre, et tenait à régler certaines affaires. Sa correspondance terminée, il regarda la pendule et reconnut qu'il aurait bien juste le temps de gagner l'endroit où rendez-vous avait l'heure prescrite. Il se hâta donc de s'habiller; puis, un léger stick à la main, il voulut sortir de sa chambre. Qu'on juge de sa terreur ! Il était enfermé.

Son père seul avait pu prendre cette mesure violente pour le retenir. Hector poussa de grands cris, attaqua la porte avec les pieds et les poings; mais cette porte, véritable porte d'acier, résistait longtemps à ses assauts. Découragé, il courut à la fenêtre qui donnait sur le jardin; elle était élevée d'un grand étage, et pour descendre de ce côté une corde eût été nécessaire. Or, Hector n'avait pas de corde, ni rien qui pût en tenir lieu. Il appela, espérant être entendu de quelque domestique ou de quelque jardinier. Mais, quoique sa voix dat retentir au loin, le chaucun paraissait s'être changé tout à coup en chatte de la Belle-au-Bois-dormant. Personne ne répondait à ses cris, ni du dedans ni du dehors; et dans le jardin, ainsi que dans le parc, on n'apercevait personne.

(A suivre).

hier, par un groupe d'individus, à qui il refusait de donner à boire après l'heure de fermeture réglementaire. Les auteurs de cette agression sont recherchés.

Un triste événement a mis en émoi, ces jours derniers, la population de Cantelou :

M. A..., insulateur en retraite, venait de prendre ses dispositions pour aller s'établir avec sa femme et sa fille à Reims qu'il habite depuis quelques temps son fils. — Tous les meubles avaient été placés sur une voiture de déménagement à destination de la gare, lorsqu'un moment où elle fermait la maison qu'il occupait fut de remettre la clef au propriétaire, Mme A..., s'affaissa sur le parquet et mourut dans les bras de sa fille.

On attribue ce déplorable accident à la rupture d'un anévrysme.

Mardi matin, le feu a détruit le magnifique établissement horticole de M. L. Peucelle, banlieue d'E queimes.

C'est vers quatre heures et demie, qu'un ouvrier de la ferme de M. Peucelle-Butin, a donné l'alarme. Les secours sont arrivés de tous les côtés, mais on n'a pu sauver que peu de choses, car l'eau manquait.

L'incendie s'est déclaré précisément à proximité du réservoir placé à l'étagé.

Le train de voyageurs n° 40, venant de Lille, a pris en écharpe le train 1401 qui manœuvrait en gare d'Arras à 6 h. 20. Quatre wagons ont déraillé, le fourgon et le tender du train de voyageurs ont été brisés. Personne heureusement, n'a été blessé.

AVIS

M. Louis Vanherweghe, cafetier, à la Brasserie centrale, nous prie de démentir les bruits qui circulent en ville, bruits tendant à faire croire qu'il cherche à céder son établissement. M. Louis Vanherweghe se réserve de poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces bruits intéressés.

Compagnie des Tramways Roubaix et Tourcoing

La Compagnie reçoit des propositions pour l'enlèvement des fumiers de ses dépôts. Adresser les lettres au Siège d'Exploitation, 21, rue du Grand-Chemin, Roubaix.

Ephéméride Roubaissienne

27 DÉCEMBRE 1699. — La crosse de Maufait, comprenant 44 bonniers 8 cents, dont 27 bonniers formaient le fief du Fossé, relevant du seigneur de Roubaix à cause de sa seigneurie de la Petite-Vigne, avec un branché de cène ou terrage, est cédée au prince de Bourbonville, et dégrèvé alors de la redévance de 52 rasières de blé dont elle était chargée au profit de l'hôpital Sainte-Elisabeth.

TR. LEBRIDAN.

28 DÉCEMBRE 1431. — Mandement du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, à son receveur d'Aire, d'acheter tous les ans dans les bois de Nieppe, deux milliers de fûscaux de la grande Côte, et de les faire couvrir au rivage de Lille pour être délivrés au seigneur de Roubaix, cha clain de Lille, pour son chauffage, tant qu'il aura ledit office de châtelain.

TR. LEBRIDAN.

REVUE SCIENTIFIQUE

Complexité des corps simples. — Expériences de M. Norman Lockyer. — Nouvelle lampe électrique de Sawyer.

Il y a quelques semaines, M. Damas avait parlé à l'Académie des sciences des travaux de M. Norman Lockyer, tendant à prouver que les corps réputés simples sont en réalité composés. Jeudi dernier, M. Norman Lockyer a fait, à la Société royale de Londres, un exposé complet de ses idées, en rapportant, cette fois, les expériences et les observations sur lesquelles repose sa théorie. Nous allons essayer ici de donner un aperçu de ce mémoire, dont l'importance n'a pas besoin d'être signalée, car il s'agit d'une découverte de premier ordre dont les conséquences seraient incalculables.

Quand on examine au spectroscopie le spectre d'une substance réduite à l'état de vapeur, soit par la chaleur du gaz, soit par l'électricité, ce spectre est généralement sillonné dans toute son étendue par des lignes caractéristiques appelées raies, dont la présence a été constatée pour la première fois par Fraunhofer. En étudiant, à la loupe, les différentes régions de cette vapeur incandescente, M. Lockyer a reconnu que ces raies n'avaient pas toutes la même longueur. Il a constaté, en outre, que, quand il s'agit d'un alliage, si l'un des éléments est en petite quantité, son spectre se réduit à la raie, ou aux raies les plus longues; mais, si la proportion augmente, les autres raies apparaissent graduellement par ordre de leur longueur dans le spectre de l'élément à l'état de pureté.

De plus, quand la température s'élève, un corps se décompose, les raies changent de dispositions, parce que les raies des éléments s'accroissent et se manifestent au fur et à mesure de la décomposition. Ainsi, un sel de chaux, à une température modérée, présente un spectre défini; si la température s'élève assez pour que la décomposition s'opère, le spectre précédent s'évanouit peu à peu, et les raies fines du calcium apparaissent dans la région bleue et la région violette.

M. Lockyer a eu la patience de pren-

dre plus de 2,000 photographies du spectre solaire, et de faire plus de 100,000 observations à l'œil nu. Il a examiné également les spectres des différentes étoiles, et il est arrivé à cette conclusion que plus la température de l'étoile est élevée plus son spectre est simple.

Dans Sirius, il est impossible de constater autre chose que les raies caractéristiques de l'hydrogène; dans notre soleil, apparaissent à côté de ces raies celles qui définissent les métaux; et enfin dans les étoiles colorées, les moins chaudes de toutes, le charbon se présente à son tour.

M. Lockyer explique ces diverses apparences en supposant qu'au fur et à mesure que les températures s'élèvent, les corps se décomposent en éléments plus simples. La plupart des hypothèses astronomiques reposent sur des inductions de cette nature, mais, comme, en définitive, on ne sait pas encore très-bien si, dans les étoiles, les choses se passent exactement comme chez nous, on est en droit de demander encore à M. Lockyer quelques expériences de laboratoire, plus faciles à vérifier.

Aux Etats-Unis, l'on continue à se préoccuper très-vivement de la question de l'éclairage électrique. M. Edison n'a pas encore livré son secret que deux nouveaux venus, MM. Sawyer et Man, entrent en lice. Leur appareil, très-portatif, et qui présente l'apparence d'une éprouvette dont l'extrémité ouverte serait encastrée dans un bougeoir; leur appareil, dit-je, a pour caractère distinctif une résistance uniforme à travers le circuit et des résistances égales dans les différentes portions du circuit.

Toutes les lampes électriques qui renferment un charbon incandescent présentent un défaut capital qui provient de ce qu'on appelle communément la vaporisation du charbon.

M. Sawyer soutient que le charbon, loin de se vaporiser, n'entre pas même en fusion. Suivant lui, l'attribution du charbon dans le vide et dans l'atmosphère de gaz composés tient à une décomposition chimique. Beaucoup de gaz qui, à la température ordinaire, n'attaquent pas le charbon, le rongent au contraire, à la température de la lampe électrique.

M. Sawyer croit avoir surmonté cette difficulté en remplaçant sa lampe d'azote par il serait fort à désirer que l'attention de nos électriciens fut attirée de ce côté; nous n'aurions rien à répéter ici, l'activité scientifique est extrême de l'autre côté de l'Atlantique, surtout dans les directions où la science peut conduire à des résultats pratiques.

Si « le vieux monde », comme ils nous appellent, tient, je ne dis pas à conserver sa supériorité, mais à ne pas se laisser trop devancer, il ne saurait trop se tenir au courant de ce que font ses jeunes rivaux.

GEORGES GUÉROULT.

LETTRÉS MONTAIGNEAIS ET D'OUTRE. — Impression de l'Alfred Bédouin, 1878. — Deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

Etat-Civil de Roubaix, — DÉCÈS. — M. le baron Alphonse de G...-de-Calais, maître de la commune depuis plus de vingt ans et bien plus connu encore par sa libéralité envers les pauvres et son affabilité envers tous ceux qui l'approchaient.

— L'abbé Pollet, curé des Hommes, commune de Marck, près de Calais, vient de célébrer son jubilé de cinquante années de prêtrise. Né au milieu des g-ns de mer, au Courcain, M. l'abbé Pollet est toujours resté au milieu des marins qui lui rendent bien son affection.

— La Cour d'appel a rendu mardi son arrêt dans l'affaire de la municipalité contre la Gazette de Douai. La Cour a prononcé l'acquiescement de M. Parmentier, gérant du journal et de M. Dupont, auteur de l'article incriminé.

— Deux loupes ont été vus cette semaine après de Peronne (Somme); jeudi dernier des personnes qui venaient de Villers-Cabonneil à Peronne, aperçurent un de ces animaux dans le fond d'Éperpigny; ils le virent entrer dans la propriété de M. Degruy à Beaudour; le loup quitta ce refuge pour s' diriger vers Barleux; on le rencontra le lendemain dans les environs de la Maisonnette.

— Deux autres loupes auraient été vus à peu près au même moment près de Bous.

— Le ministre de l'intérieur vient de décerner des récompenses aux personnes, aux œuvres et institutions, aux services, dont un jury spécial lui a signalé les mérites et la participation remarquable à l'exposition collective organisée par le ministère de l'intérieur à l'Exposition universelle de 1878, et honoré par le jury international des récompenses de la plus haute distinction : de la grande médaille.

— Les villes d'Arras, de Boulogne-sur-Mer et de Calais ont au nombre des villes dont l'Exposition a été jugée la plus remarquable : elles ont obtenu un diplôme d'honneur.

— Dans la nuit du 22 au 23, un audacieux malfaiteur a pénétré par escalade et effraction, dans l'église de Denain, où il a fracturé et vidé les trois troncs qui s'y trouvaient. Passant dans le sacristie, dont il a également fracturé la porte, il a ouvert, à l'aide d'un ciseau à froid, trois placards dans l'un desquels il a pris une somme de 15 fr. provenant des quête. La somme contenue dans les trois autres placards s'élevait à 5 fr. Une enquête est ouverte pour découvrir cet audacieux malfaiteur.

— Jeudi, est mort à Pihen (Pas-de-Calais), M. le baron Alphonse de G...-de-Calais, maître de la commune depuis plus de vingt ans et bien plus connu encore par sa libéralité envers les pauvres et son affabilité envers tous ceux qui l'approchaient.

— L'abbé Pollet, curé des Hommes, commune de Marck, près de Calais, vient de célébrer son jubilé de cinquante années de prêtrise. Né au milieu des g-ns de mer, au Courcain, M. l'abbé Pollet est toujours resté au milieu des marins qui lui rendent bien son affection.

— La Cour d'appel a rendu mardi son arrêt dans l'affaire de la municipalité contre la Gazette de Douai. La Cour a prononcé l'acquiescement de M. Parmentier, gérant du journal et de M. Dupont, auteur de l'article incriminé.

— Deux loupes ont été vus cette semaine après de Peronne (Somme); jeudi dernier des personnes qui venaient de Villers-Cabonneil à Peronne, aperçurent un de ces animaux dans le fond d'Éperpigny; ils le virent entrer dans la propriété de M. Degruy à Beaudour; le loup quitta ce refuge pour s' diriger vers Barleux; on le rencontra le lendemain dans les environs de la Maisonnette.

— Deux autres loupes auraient été vus à peu près au même moment près de Bous.

— Le ministre de l'intérieur vient de décerner des récompenses aux personnes, aux œuvres et institutions, aux services, dont un jury spécial lui a signalé les mérites et la participation remarquable à l'exposition collective organisée par le ministère de l'intérieur à l'Exposition universelle de 1878, et honoré par le jury international des récompenses de la plus haute distinction : de la grande médaille.

— Les villes d'Arras, de Boulogne-sur-Mer et de Calais ont au nombre des villes dont l'Exposition a été jugée la plus remarquable : elles ont obtenu un diplôme d'honneur.

— Dans la nuit du 22 au 23, un audacieux malfaiteur a pénétré par escalade et effraction, dans l'église de Denain, où il a fracturé et vidé les trois troncs qui s'y trouvaient. Passant dans le sacristie, dont il a également fracturé la porte, il a ouvert, à l'aide d'un ciseau à froid, trois placards dans l'un desquels il a pris une somme de 15 fr. provenant des quête. La somme contenue dans les trois autres placards s'élevait à 5 fr. Une enquête est ouverte pour découvrir cet audacieux malfaiteur.

Catégorie d'épargne de Roubaix

7 Bulletin de la séance du 22 décembre 1878. Sommes versées par 161 déposants, dont 32 nouveaux. Fr. 18,450.00

70 demandes en remboursement. 24,396.84

Les opérations du mois de décembre ont été suivies par MM. Julien Lagache et Victor Deffrenne, directeurs.

CORRESPONDANCE

Les articles qui nous sont adressés ne sont pas publiés, si ce n'est sur la demande de l'auteur.

Monsieur le Rédacteur, Je suis propriétaire dans une rue non pavée, mais bien arrangée avec des Maçhefers, et tenue fort proprement.

E vertin d'arrêté de M. le Maire, on m'a signifié d'avoir à fermer cette rue par une barricade, ce qui me gêne beaucoup, devant sortir, pour mon commerce, 5 ou 6 fois par jour avec ma charrette.

Mais, comme j'ai pour principe que chacun doit obéir à la Loi, j'ai fait cette dépense sans difficulté, et me suis imposé cette gêne.

Je viens cependant de voir une chose qui m'étonne beaucoup, et que je crois bon de signaler dans votre journal. En allant à Tourcoing par le nouveau Boulevard, qu'on appelle sur Roubaix : Avenue de la République, j'ai constaté que cette Avenue de la République, qui appartient à la ville, n'est pas plus éclairée que ma rue, quelle n'est pas non plus pavée, et que les machefers y sont beaucoup moins bien arrangés, c'est à dire qu'il est beaucoup moins facile d'y circuler. Et cependant cette avenue n'est fermée par aucune barricade.

Pouvez-vous m'expliquer, M. le Rédacteur, comment un maire que je considère comme un père de famille, peut avoir de deux poids et deux mesures ? Imposant à ses administrés, j'allais dire à ses enfants, de se charger d'un tel trou de se débarrasser comme Maire ?

Pourtant s'il prescrivait, par ses arrêtés, la fermeture des rues non pavées ni éclairées, c'est qu'il regarde ces mesurées comme bonnes pour la salubrité et la sécurité publique; et il doit alors donner l'exemple en les appliquant aux rues appartenant à la ville. Ou bien s'il croit pouvoir s'en dispenser pour lui-même, comme maire, n'est-il pas arbitraire et vexatoire de les exiger de petites gens comme nous ?

Ardez, etc... X. beulanger.

Roubaix, 24 décembre, 1878.

FEUILLES DE TISSU CAOUTCHOUÉ

pour copier à sec avec la presse ordinaire

Les feuilles sont contenues dans une boîte en zinc par 12, 24 et 36. Elles sont humectées à l'état de fraîcheur et non mouillées et livrées dans l'état normal qu'elles doivent toujours être et propres.

Ces feuilles en tissu caoutchouté sont très-solides et ne perdent pas leur efficacité même pendant des années.

Faits Divers

— Un tragique événement vient de plonger dans la stupeur les habitants du hameau de la Besse, commune de Savi-gnac-de-Montrou, (Dordogne).

Ces jours derniers, un mélayeur de cette commune, le nommé François Chauveron, âgé de 29 ans, étant rentré ivre chez lui, fut gourmandé par ses voisins, la famille Lagarde, qui lui reprocha ses habitudes d'intempérance. Surexcité et peu endurant de sa nature, Chauveron résolut inconsciemment de se venger. Il chargea son fusil et va se postant à une vingtaine de mètres de la maison Lagarde, décidé à tirer sur la première personne qui en sortirait.

Le malheureux tint parole. Quelqu'un quitta la demeure vers laquelle il était en faction, un coup de feu retentit et un enfant de 13 ans tombe blessé à la tempe. C'était le frère de Chauveron.

Revenu chez lui et apprenant qu'il venait de blesser grièvement son frère, le meurtrier recharge son fusil et le montrant aux siens : « Voici pour les gendarmes, dit-il, ils ne vont pas manquer d'arriver, puisque j'ai fait un mauvais coup. » La gendarmerie parut, en effet, et grâce à son énergie et à sa décision, Chauveron fut garotté avant d'avoir pu se servir de son arme.

VOL A L'AIDE DE VIOLENCES. — ARRESTATIONS. — Rue de Rivoli, à l'angle de la rue du Temple, une voiture s'était arrêtée vers huit heures du soir, devant un magasin. Une dame de forte corpulence se disposa à en descendre pour faire ses emplettes. En ce moment, un homme en blouse se précipita sur elle, l'étourdit d'un coup de poing à la tête, lui arracha sa chaîne et sa montre en or, et s'enfuit vers le qual. Mais subitement la voiture s'ouvrit de l'autre côté, et le mari de la dame, qui n'avait pas été aperçu du malfaiteur, s'élança à sa poursuite en criant : « Arrêtez ! » Des passants et deux gardiens de la paix s'emparèrent du fuyard, qui fut conduit au commissariat du quartier rue Merri, où arrivèrent également le mari et sa femme, qui avait le visage tuméfié. Le hardi voleur refusa de répondre aux interrogations, mais une lettre trouvée sur lui fit connaître son domicile, Place Maubert, où l'on découvrit quantité d'objets provenant de soustractions. Une souricière y fut établie et le soir même, elle amena l'arrestation de plusieurs complices du malfaiteur et de deux femmes. Tous, à la suite des arrestations, ont été envoyés au dépôt.

LE DRAME DE LA RUE VINTIMILLE. — C'est une page sinistre et noire qui, pour terminer l'année, vient servir d'ombre aux lumières joyeuses de la N et du réveil.

Rue Vintimille, 9 et 11, à Paris, dans la maison qu'habitait le peintre Baillet et le compositeur Emile Pessard, demeurait également un sieur Fillette, employé chez un agent de change. M. Fillette était marié à une jeune femme avec laquelle il paraissait en excellents termes, et le ménage semblait des plus heureux.

Lundi soir, M. Fillette, en revenant de son bureau, s'arrêta un instant au restaurant Morère, situé au rez-de-chaussée, et d'où il faisait chaque soir monter le diner. Après avoir indiqué le menu, il pria la dame du comptoir de lui faire son compte.

On lui répondit que cela ne pressait pas et que tout se réglerait à la fin du mois. Il insista pour avoir le compte tout de suite.

Puis tard, ajouta-t-il, il ne serait plus temps. On lui donna la note si instamment demandée, et la solda. Puis il monta chez lui.

Mardi matin, on n'aperçut ni lui ni sa femme. Mais on supposa qu'il s'était rendu, comme d'habitude, à ses affaires et, Mme Fillette sortant peu, on ne s'étonna pas. Le soir se passa également sans qu'on les vit ni l'un ni l'autre.

Hier matin, mercredi, vers onze heures, le beau-frère de M. Fillette, M. Roy, monta chez lui. Il frappa vainement à la porte. Personne ne répondit.

Il redescendit auprès du concierge, pour savoir si on avait vu sortir les deux époux. Le concierge assura qu'ils devaient être chez eux.

C'est étrange, dit M. Roy, mon beau-frère n'est pas venu hier au bureau. Aujourd'hui on ne répond pas. Serait-il arrivé un malheur ?

Il alla réclamer l'assistance de M. Taylor, qui, en ce moment et jusqu'au 1er janvier, fait l'intérim du commissariat Saint-Geroges. Ce magistrat se rendit au domicile de l'époux Fillette et fit ouvrir la porte par un serrurier.

Un lugubre spectacle s'offrit alors. Sur le lit était le cadavre de Mme Fillette, revêtue seulement d'une chemise. Après d'elle son mari, couché habillé. Près du piano, assis sur le tabouret à vis, le cadé droit appuyé sur l'instrument, et la main gauche dans sa poche, un troisième cadavre, celui d'un jeune homme, M. X., employé à l'Hôtel-de-Ville, et ami de la famille.

Chacun des trois morts avait reçu deux balles de revolver. Un revolver à six coups, aux canons vides, était tombé aux pieds du lit, à côté de M. Fillette. D'après les constatations médicales, la mort remonterait à la nuit du lundi à mardi.

Le père du malheureux jeune homme qui a probablement été la cause de la première victime de cette sanglante af-

faire, est venu dans la journée réclamer le corps de son fils. Les cadavres de M. et Mme Fillette sont restés sur le lit dans leur appartement.

UNE AFFREUSE CATASTROPHE. — Au moment de mettre sous presse, dit le *Lexovien*, nous apprenons qu'un terrible événement est arrivé dans la commune de la Chapelle-Moche (Orne).

Cinquante-deux enfants, en sortant de l'école communale, avaient établi une glissoire sur un étang, près du bourg, lorsque soudain quarante-huit de ces malheureux enfants disparurent sous la glace, qui s'était rompue sous leur poids.

Les quatre qui ont été préservés de cette affreuse mort n'avaient pas osé, dit-on, s'aventurer sur la funeste glissoire.

La consternation et la douleur qui régnaient dans la commune sont effroyables.

TRIBUNAUX

On nous écrit de Fribourg, 24 décembre : « Arrivé hier matin pour suivre les débats de cette épouvantable histoire, enfermé dans une salle étroite, je n'ai pu vous en transmettre en temps les premiers détails. C'est à 9 heures, ce matin, que Henriette Berger a été amenée de la prison des Augustins dans la salle des assises. Sa figure était jaune et sa démarche, chancelante; en passant devant la table où étaient déposés ses effets de sa fille, elle a détourné la tête. Sur cette table se trouvait un petit chapeau brun garni d'épis de blé, une robe, un mouchoir, de petites bottes.

Une foule énorme garnit l'espace affecté au public, des femmes en grand nombre occupent les premiers places, l'accusée est l'objet de tous les regards. C'est une femme de taille ordinaire, la voix claire, presque harmonieuse, elle a une belle chevelure noire et l'air intelligent. Elle répond doucement aux questions qui lui sont posées; elle avoue tout, et entre ses réponses et les renseignements que nous avons communiqués il n'y a aucune contradiction. Les dépositions des témoins sont accablantes pour l'accusée, surtout celle de son frère.

Quant au mari, ce n'est pas un témoin qui parle; c'est un homme accablé par le malheur dont il a été frappé; il pleure en déclarant qu'il aurait adopté l'enfant de sa femme.

Chaque parole du mari semble un coup pour l'accusée, qui tremble de la tête aux pieds.

Le ministère public réclame justice et satisfaction au nom de la morale publique, il a engagé le jury à admettre aucune circonstance atténuante.

Le défenseur a cherché à faire valoir la santé altérée de l'accusée; il a envoyé les témoignages de médecins qui l'ont déclaré hystérique, il a demandé des arguments à l'appréciation d'auteurs en renom, de médecins célèbres.

L'accusée semblait insensible à ce qui se passait autour d'elle. Le mari pleurait en entendant ses sanglots; l'assistance était très-émue.

Le jury se retirant dans la salle des délibérations en sort bientôt avec un verdict unanime de culpabilité, sur six questions. 3 voix sur 12 ont admis les circonstances atténuantes à la septième question.

La femme Henriette Berger a été condamnée à la réclusion perpétuelle. Elle est aussitôt emmenée à la prison des Augustins.

ADRESSES

INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
Celle liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Location et réparation, rue de Fontenoy, 59. 1878
Spécialité de Paravents (prix très-moérés) rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blawwart fils, rue de Vill-Abrevoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laque, cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de St-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Pharmacies

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28, 14086
Tapis—Amueublements BERNARD-WELCOMME, rue du Vill-Abrevoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liège et caoutchouc; Articles de voyage. — Amueublements complets, sous miers élastiques. Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.
Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.
A. BOUTRY, 41, rue Espérance. Commerce et zinguerie. Réparations. 16187
Charbons Albert POUTRAIN, rue de Nouveaux, 16704
Spécialité de fournaux Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vill-Abrevoir, 54, Roubaix.
Fêtes et Cadres Ancienne maison BONNAVE-DE-LAINNOY, BONNAVE-PECQUEUR, successeur. — Grand choix d'articles pour fêtes et cadres. Spécialité d'appareils p'clairage pour fêtes et soirées.
Confèctions VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Soins et popeline, pare laine, veaux aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc Layettes, Robes et Peignoirs de Baptême